



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 19 décembre 2022, à 20h00 à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.

La séance est présidée par l'honorable Christian Malouin, maire suppléant, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3
Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4
Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1
Sabrina Jean, conseillère au poste n° 5

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 3 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de

**Rés. no
2022-194**



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2022-195**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

2.2 Adoption de l'ordre du jour de consentement

CONSIDÉRANT que la municipalité adhère aux principes d'ordre du jour de consentement qui consiste à regrouper tous les éléments de routine, de pure formalité et d'information non controversés ne nécessitant pas de délibération afin de les adopter en bloc, sans discussion;

CONSIDÉRANT que le président fait lecture des items constituant l'ordre du jour de consentement et demande aux membres s'il y a un ou des items qui doivent être retirés pour être inclus dans l'ordre du jour courant de la séance;

- a) Activités financières fonctionnement - 2022-11
- b) Conciliation bancaire - 2022-11
- c) Relevés bancaires - 2022-11
- d) Liste sélective des déboursés du 2022-11-11 au 2022-12-08
- e) Procès-verbal de la 11e séance ordinaire 2022
- f) Rapport d'activité Service de sécurité incendie - 2022-11
- g) Rapport d'activité Service de l'aménagement et de l'urbanisme - 2022-11
- h) Rapport d'activité Service des loisirs et de la culture - 2022-11
- i) Compte-rendu comité finances du 2022-11-21

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter en bloc les items placés à l'ordre du jour de consentement.
- ii. Que lors de la préparation du procès-verbal, le greffier-trésorier inclut le texte intégral des résolutions qui ont été adoptées dans le cadre de l'ordre du jour de consentement

5. RAPPORTS ET DOCUMENTS D'INFORMATIONS



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

5.1 **Avis du directeur général concernant son constat de la vacance au poste de maire, suite à la réception de sa démission effective au 1er décembre 2022**

Le directeur général donne avis au conseil concernant son constat de la vacance au poste de maire, suite à la réception de sa démission effective au 1er décembre 2022.

5.2 Le président d'élection donne avis au conseil concernant le choix de la date du scrutin.

Le président d'élection avise le conseil qu'il a retenu le dimanche 2 avril 2023 comme date pour le scrutin au poste de maire.

7. **AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES**

7.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 457-2022 - Règlement relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier**

M. Éric Desbiens donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 457-2022 Règlement relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

8. **AFFAIRES PRINCIPALES**

8.1 **Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres suivants :
 - Julie Guay, poste n° 1
 - Christian Malouin, poste n° 2
 - Isabelle Desbiens, poste n° 3

Rés. no
2022-196

Rés. no
2022-197



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- Billy Tremblay, poste n° 4
- Sabrina Jean, poste n° 5
- Éric Desbiens, poste n° 6

**Rés. no
2022-198**

8.2 Autorisation de dépenses additionnelles pour l'ajout d'équipement au projet n° 2022-053

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil municipal en appui à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser des dépenses supplémentaires d'une somme de 1 715 \$ pour l'ajout d'équipement au projet n° 2022-053, faisant ainsi passer le montant autorisé de 13 130 \$ à 14 845 \$.
- ii. De financer cette dépense d'investissement par affectation au fonds de roulement pour un terme de cinq (5) ans.

**Rés. no
2022-199**

8.3 Autorisation de dépenses supplémentaires pour le projet 2022-054

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la dépense d'une somme supplémentaire de 335.00 \$, faisant ainsi passer le montant autorisé de 2500 \$, taxes incluses à 2886 \$, taxes incluses.
- ii. De financer cette dépense par affectation au fonds de roulement pour un terme de cinq (5) ans.

**Rés. no
2022-200**

8.4 Abolition des frais d'inscription et des frais de retard de livre à la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

membres du conseil en appui de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'abolir les frais d'inscription et les frais de retard pour les utilisateurs de la bibliothèque municipale.

**Rés. no
2022-201**

8.5 Bâtiments patrimoniaux dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale - Ministère de la Culture et des Communication – Assurances

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 3 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à cette démarche du Conseil régional du patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 16 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Guay, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à cout raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.
- ii. De demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;
- iii. De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

**Rés. no
2022-202**

8.6 Confirmation de participation au projet - Collection d'autocollants Roadtrip Côte-Nord pour 2023

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage à participer financièrement au projet de Collection d'autocollants Roadtrip Côte-Nord pour la création et l'impression de 2000 autocollants à l'image de la municipalité.
- ii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes accepte que la distribution des autocollants soit gratuite, sous la coordination de Tourisme Côte-Nord.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2022-203**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- iii. Qu'un budget de 750 \$ soit alloué à la réalisation de ce projet.

8.7 Fin de la période d'essai - poste n° 2022-003 - Journalier(ère)-Opérateur(trice)

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 2022-120, la Municipalité a procédé à l'embauche de Keven St-Pierre, au poste n° 2022-003 - Journalier(ère)-Opérateur(trice) et ce, selon les dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT que Keven St-Pierre a complété avec succès la période de probation prévue à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mettre fin au statut de personne salariée en période d'essai de Keven St-Pierre et de confirmer son statut de personne salariée régulière.
- ii. De positionner Keven St-Pierre à l'échelon 7 en reconnaissance de son expérience de travail acquise antérieurement à son embauche.

**Rés. no
2022-204**

8.8 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2023

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. **QUE** les séances ordinaires du conseil seront tenues aux dates indiquées dans le tableau suivant:

Mois de l'année	Séances publiques à compter de 20h00
Séances de janvier	2023-01-23
Séances de février	2023-02-20
Séances de mars	2023-03-20
Séances d'avril	2023-04-17
Séance de mai	2023-05-15



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Séances de juin	2023-06-19
Séances de juillet	2023-07-04
Séances d'août	2023-08-28
Séances de septembre	2023-09-18
Séances d'octobre	2023-10-16
Séances de novembre	2023-11-20
Séances de décembre	2023-12-18

**Rés. no
2022-205**

8.9 Demande de partenariat de l'école Richard dans son projet de revitalisation de la cour d'école

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité accepte d'être un partenaire de l'école Richard dans la réalisation de son projet de revitalisation de la cour d'école.
- ii. Que ce partenariat soit subordonné à la conclusion d'une entente de partenariat par laquelle les infrastructures de la cour d'école auront une vocation publique.

9. AFFAIRES DIVERSES

9.1 Assainissement des eaux usées – Mise à jour du Plan d'action

La Municipalité a transmis au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une mise à jour du plan d'action visant son projet d'assainissement des eaux usées.

Il n'y a aucune discussion sur ce dossier.

La municipalité suit de près l'évolution de ce projet.

9.2 Soirée de clôture de la campagne de financement 2022-2023 - Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

Le samedi 28 janvier se tiendra la soirée de clôture de la campagne de financement 22-23.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Vous serez invités à déguster ces merveilleux plats en salle à manger à l'Hôtel Le Manoir ou dans le confort de votre maison en réservant des boîtes à emporter. Vous aurez même un accès à distance à la soirée pour ne rien rater. Les cinq saveurs que vous aurez la chance de découvrir cette année nous viennent de l'Ukraine, de la République dominicaine, du Sénégal, du Salvador et des Philippines.

Réservez un billet dès maintenant avant que les places ne s'envolent!

Prix = 150\$ alcool inclus
Aucune discussion sur ce dossier.
Aucune orientation donnée au dossier.

9.3 Renouveaulement du bail - CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES 2007 INC.

Le CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES 2007 INC. demande de renouveler son bail pour une durée d'un (1) an, aux mêmes conditions, mais avec une réduction du loyer de 50% (de 1040\$/mois à 520\$/mois).

Le locataire est ouvert à une formule de partage des profits le cas échéant.

L'ensemble des membres sont en accord avec la demande formulée par le CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES INC.

La direction générale discutera des modalités avec les représentants du CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES INC. et formulera un projet d'avenant au bail qui sera soumis au conseil lors de la séance de janvier.

**Rés. no
2022-206**

10. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2022-207**

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

11. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h30.

Christian Malouin,
maire suppléant.

Rick Tanguay,
directeur général et
greffier-trésorier.